

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA A LA MAIRIE,

LE 16 DECEMBRE 2021

à 20 h 30 à la Mairie

ORDRE du JOUR

- Tarifs assainissement : Fixation des montants et modalités de calcul de la PFAC à compter du 1er janvier 2022
- Tarifs assainissement : Fixation des tarifs assainissement collectif à compter du 1er janvier 2022
- Tarifs 2022
- Autorisations spéciales de dépenses d'investissement
- Budget communal : nouvel emprunt
- Budget annexe assainissement et budget annexe Opérations Immobilières et Commerciales : décisions modificatives
- Validation de l'avant-projet pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Gaston Chaissac
- Subvention exceptionnelle 2021 : association Patrimoine Cervièresois
- Réhabilitation et rénovation des halles – Avenant Atelier du Bocage (annule et remplace délibération n° 88.11.21)
- Réhabilitation de la Mairie et des halles – Avenant Interstices
- Valorisation de la place de la Mairie - Avenant ID Verde
- Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
- Convention Shelter fibre optique : ALTITUDE INFRASTRUCTURE
- Affaires scolaires – Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de la circonscription
- Création d'un poste contractuel administratif dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences
- Divers